

Conseiller PEB | conseillère PEB

RÉF | 5273

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Apporter au participant les connaissances et la pratique des outils nécessaires pour remplir le rôle de Conseiller | Conseillère PEB.

Obtenir l'attestation permettant l'obtention, auprès de Bruxelles Environnement, de l'agrément de Conseiller | Conseillère PEB.

Dans le cadre de la réglementation de la Région de Bruxelles-Capitale sur la performance énergétique des bâtiments (construction neuve ou rénovation importante des secteurs résidentiel et tertiaire), le conseiller | la conseillère PEB est la personne chargée d'établir la proposition PEB, de constater et d'évaluer les dispositions PEB en cours de chantier, d'établir la déclaration PEB après la fin des travaux.

Programme

Alternance d'apports de connaissances théoriques, de cas pratiques et de travaux de groupe.

La formation comporte un module pratique de minimum 12 heures. Les travaux pratiques correspondent au cheminement que le Conseiller PEB doit suivre (logiciel, formulaires). Ils sont basés sur des exemples concrets et détaillés couvrant le « logement » et le « tertiaire ».

Certification(s) visée(s)

Attestation de formation permettant d'introduire une demande d'agrément de conseiller PEB auprès de Bruxelles Environnement

Type de formation

[Enseignement privé](#)

ORGANISATION

Durée

56 heures (+ examen)

Horaire

en journée OU en soirée

agenda sur le site internet de l'organisme

Début

Coût 995 € (jour)

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

- Être titulaire d'un diplôme d'architecte ou ingénieur civil, industriel ou bio-ingénieur (ingénieur agronome). Les personnes qui ne disposent pas de l'un de ces diplômes peuvent aussi suivre la formation mais n'auront pas accès à l'agrément auprès de l'IBGE.
- Disposer pour la formation d'un ordinateur portable.

Remarques

Il est conseillé aux participants d'apporter un ordinateur portable dès la première session de formation et de télécharger le logiciel via le site de l'IBGE.
L'organisme dispense aussi des formations complémentaires à la formation de conseiller | conseillère PEB.
Formation agréée pour l'obtention d'un congé éducation-payé.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Complétez le formulaire de pré-inscription en ligne sur le site internet de l'organisme. Ne pas vous rendre sur place (pas de permanence).

Organisme

EETQ - Environment & Economics for Total Quality
Avenue de Tervueren 81
1040 Bruxelles
Tél: 0486 73 86 23
<http://eet-totalquality.com/fr/formations>

